



Vétérans (1/2/3/4/5) : Nés avant le 01/01/1985, 1975, 1965, 1955, 1945
Séniors : Du 01/01/1985 au 31/12/2005
Juniors (4/3/2/1) : Nés en 2006, 2007, 2008 et 2009
Cadets (2/1) : Nés en 2010 et 2011
Minimes (2/1) : Nés en 2012 et 2013
Benjamins (2/1) : Nés en 2014 et 2015
Poussins : Nés en 2016 et après

Cotisations Licences :

De janvier à juin 2025 : montant de la part FFTT + prorata temporis de la part du club.
Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2ème adhérent résidant sous le même toit.

- Compétition
 - Vétérans, Seniors : Janvier - Février : 80,00 €
Mars - Avril : 75,00 €
Mai - Juin : 70,00 €
 - Poussins à Juniors : Janvier - Février : 70,00 €
Mars - Avril : 65,00 €
Mai - Juin : 60,00 €
- Loisirs
 - Janvier - Février : 45,00 €
Mars - Avril : 40,00 €
Mai - Juin : 35,00 €

Le paiement doit se faire au moment de l'inscription :

- Paiement par **chèque** à l'ordre de : Arras Tennis de Table.
- Demande spécifique : se renseigner auprès du trésorier.

◆ Première demande de licence : Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Personne majeure	Personne mineure
1 - Bordereau de demande de licence	1 - Bordereau de demande de licence
2 - Certificat médical	2 - Certificat médical ou autoquestionnaire de santé
3 - Copie d'une pièce d'identité	3 - Copie d'une pièce d'identité ou Livret de famille
4 - Règlement de la cotisation	4 - Fiche de renseignements complétée et signée
	5 - Règlement de la cotisation

◆Renouvellement de licence

- Bordereau de demande de licence
- Règlement de la cotisation
- Certificat médical ou autoquestionnaire de santé (NB : Un certificat médical ne peut être prolongé plus de deux fois avec un autoquestionnaire de santé)
Selon la réponse au questionnaire de santé (24-10-1 ou 24-10-2)
 - Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : certificat médical obligatoire
 - Si vous avez répondu NON à toutes les questions : attestation 24-10-1 ou 24-10-2.

Type de licence

- La licence compétition permet de participer à l'entraînement, au championnat par équipe le samedi ou le dimanche et les compétitions individuelles (frais d'inscription en sus de la cotisation).
- La licence loisir permet de participer uniquement aux entraînements. Transformation possible en licence compétition en cours de saison.
- La licence découverte : elle concerne les personnes n'ayant jamais été licenciées et qui souhaitent découvrir le tennis de table ; elle a une durée de validité d'un mois.